

Tout son désir était d'embrasser l'état religieux ; mais ses parents lui ayant témoigné une volonté prononcée de la marier et un parti que l'on jugea avantageux s'étant présenté lorsqu'elle avait 17 ans, elle se soumit par esprit d'obéissance à ceux qu'elle regardait comme lui tenant la place de Dieu. Le jeune homme qu'elle épousa était un fabricant de soieries nommé Claude-Joseph Martin, dont la famille, qui s'est perpétuée jusqu'ici à Tours et à Blois, conserve des sentiments de foi remarquables. Claude Martin était un homme de bien, animé de bonnes intentions et laissant à sa jeune femme la plus grande liberté pour remplir ses pratiques de dévotion. Elle n'en eut pas moins à subir, pendant les deux années de son mariage, de très-rudes épreuves auxquelles son mari n'était pas étranger. Parfois il était ému jusqu'aux larmes en voyant que les peines qu'il lui causait n'altéraient en rien sa douceur, son amour et son dévouement ; alors il lui demandait pardon, mais Dieu ne voulait pas qu'une âme qu'il s'était réservé de rendre heureuse lui-même pût trouver le bonheur dans les choses créées. C'est, du reste, ce qui arrive ordinairement ; nous avons connu et nous connaissons encore un bon nombre de personnes qui ayant été mariées malgré une vraie vocation à la vie religieuse, ont passé par les plus douloureuses épreuves. Les unes sont mortes peu après leur mariage, les autres ont perdu leur mari, d'autres portent journellement des croix très-pesantes. Est-ce châtement de la part de Dieu ? Non. Dieu ne punit pas ce qui n'est point péché : or, il n'y a pas de péché à se marier pourvu qu'on le fasse avec des intentions pures. Les conseils évangéliques, dont la mise en pratique constitue l'état religieux, ne sont que des conseils, et, à moins d'exceptions très-rares, personne n'est tenu de s'y conformer sous peine de péché. Mais il y a des âmes qui sont de la part de Dieu l'objet d'une prédilection toute particulière, et qu'il destine à une gloire plus qu'ordinaire dans le